



Divorce non officiel, risque de se retrouver a la rue

Par **marc91**, le **16/08/2016** à **09:12**

bonjour

ma belle soeur vit une situation difficile, remariee depuis 5 ans , ils n'ont pas d'enfants en commun, elle n'a pas de revenus fixes, et ne travaille que ponctuellement, ils occupaient une maison louee, son mari a decide de divorcer, mais pour l'instant rien n'est officiel, il n'habite plus le domicile conjugal et met la pression sur son epouse pour lui faire signer une resiliation du bail, en a t'il le droit ?

je precise qu'il lui est actuellement impossible de trouver une location (pas de revenus fixes). son mari ayant un revenu regulier , peut elle pretendre a une prestation compensatoire ?

en vous remerciant par avance

Par **youris**, le **16/08/2016** à **18:18**

bonjour,

votre belle soeur peut demander une prestation compensatoire mais vu la durée du mariage, elle ne sera pas très importante et n'est versée qu'après le divorce.

salutations

Par **marc91**, le **17/08/2016** à **08:20**

bonjour

merci pour cette reponse.

qu'en est il pour le bail ?

il n'y a pas d'obligation d'entraide entre epoux ?

cordialement

Par **youris**, le **17/08/2016** à **09:43**

rien n'oblige votre belles soeur à résilier son bail.
une fois divorcés, il n'y a plus d'époux donc plus de devoir de secours entre les ex-époux.

Par **marc91**, le **18/08/2016** à **19:51**

merci

cordialement